

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET

ADPEP 45



COMPTE ADMINISTRATIF

CENTRE D'ACTION MEDICO SOCIALE PRECOCE

2024

ADPEP 45
25 boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLÉANS CEDEX 1

CAMSP
13 RUE DU PORT SAINT ROCH
45 200MONTARGIS

RAPPORT D'ACTIVITÉ

I. Présentation de l'association

Notre histoire :

Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) ont été fondées en 1915 par des inspecteurs d'académie et des instituteurs, initialement pour venir en aide aux orphelins de la Grande Guerre. En 1925, ces orphelins devenant adultes, les PEP décident de se refonder pour s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des enfants et des jeunes délaissés, oubliés ou exclus. Ses actions, complémentaires des missions de l'Éducation nationale, s'adressent à l'enfant et sa famille, sur le temps scolaire ou extra-scolaire. Solidarité et Laïcité sont les maîtres mots de cet engagement militant.

L'association départementale des PEP 45 a été fondée en 1916. Gérant et animant jusqu'en 1936 des centres de vacances, elle se consacre ensuite pleinement à la solidarité : l'association modifie ses statuts en 1967 afin de gérer les établissements spécialisés pour enfants et adolescents. Puis en 1980, l'association étend son action aux adultes en difficultés.

Les PEP 45 en 2024 :

L'association des PEP 45 accompagne aujourd'hui dans une dynamique inclusive environ 1700 personnes en situation de handicap ou en difficulté de la naissance jusqu'à la fin de la vie, dans la scolarité, les soins, la vie sociale et le travail. Les PEP 45 sont par ailleurs particulièrement attentifs au respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées. Pour ce faire, l'association est structurée en 4 pôles :

- Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants-Adolescents-Jeunes : CAMSP, CMPP, SESSAD et services/dispositifs associés ;
- Pôle Accompagnement Médico-Socio-Éducatif et Apprentissage : DAME PEP Baule, DAME PEP Giennois et DAME PEP Orléans ;
- Pôle Accompagnement, Accueil et Soins Spécialisés : MAS, SSIAD, SAMSAH, PCPE et ASTUS ;
- Pôle Accompagnement Social et Professionnel : ESAT, Foyers d'hébergement, SAVS, SESSAD Pro, Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi, Service Relais.

Les PEP 45 ont signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret couvrant la période 2024-2028. Ce CPOM a défini les objectifs stratégiques suivants :

- Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou inadéquation de solution et contribuer ainsi à la structuration de l'offre médico-sociale sur les territoires ;
- Développer les réponses et les pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs pour les personnes, adapter l'offre médico-sociale afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées ;
- Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap et prendre en compte l'expression de leur environnement familial ;
- Améliorer la qualité de l'accompagnement et favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles ;
- Améliorer l'efficacité, le pilotage des ESMS et garantir l'optimisation des ressources.

Travaux associatifs transversaux menés en 2024 :

- Mise en place de l'annualisation du temps de travail ;
- Travaux relatifs à l'attractivité des métiers ;
- Lancement de la démarche associative pour la mise à jour des DUERP ;
- Poursuite du déploiement du DUI : fin de la formation des ESMS et démarrage du déploiement des services socles (INS notamment) ;
- Démarche d'amélioration continue de la qualité :
 - Poursuite de la mise en place de la GED ;
 - Mise en conformité avec le RGPD ;
 - Lancement de la démarche d'évaluation HAS : sensibilisation, mise en place des instances de pilotage associative et structures ;
- Centralisation partielle du service paie.

II. Présentation du pôle

Le pôle accompagnement polyvalent enfants adolescents fonctionne en tant que tel depuis janvier 2024. Inscrit dans le dispositif enfants avec le Pôle accompagnement médicosocial éducatif et apprentissage, le pôle d'accompagnement polyvalent enfants et adolescents n'est plus rattaché à la direction de dispositif depuis janvier 2024. Le pôle APEA est constitué des services ambulatoires du secteur enfants à savoir le CAMSP, le CMPP et le SESSAD avec ses services rattachés (UEMA, UEEA, EMAS).

Le CSEE est commun à ces services ainsi que la commission de formation. Des travaux de mise en commun de procédures et d'actualisation de process se mettent en place. La dynamique de fonctionnement en pôle peine cependant à trouver pleinement sa place en raison de l'éloignement géographique.

La dirigeance du CAMSP et du CMPP évoluant avec la création de postes de chefs de service, des réunions de pôle rassemblant les cadres sont envisagées sur le second semestre 2025. Ces réunions constitueront des temps de travail autour de thématiques communes liées à l'accompagnement des enfants en ambulatoire.

III. Présentation du CAMSP

Le CAMSP des PEP 45 est installé à l'est du département du Loiret avec une antenne à Montargis et une autre à Gien. Le dernier arrêté renouvelant l'autorisation datant de 2018 fait mention de 80 places pour ce service. Cette capacité a été étendue à 83 places dans le cadre du CPOM 2024 - 2028.

Le CAMSP accueille des enfants de leur naissance à leurs 6 ans pour les accompagner dans leur handicap et/ou leur retard de développement. Le financement partiel du Conseil départemental permet d'assurer également des missions de prévention en plus des missions médicales et paramédicales. Les enfants ainsi accompagnés avec leur famille présentent des difficultés et/ou retard de développement en lien avec un handicap ou une problématique médicale.

Les enfants et leur famille sont accueillis au sein du CAMSP pour des séances avec les professionnels autour d'objectifs de travail. Ces séances peuvent être individuelles ou sous formes de groupes. Les professionnels se déplacent également sur les divers lieux de vie quotidienne des enfants (domicile, école, structures d'accueil...) en vue de développer le partenariat avec les acteurs de la petite enfance et de proposer un accompagnement cohérent aux enfants et à leurs familles.

IV. Ressources humaines

De nouveaux professionnels ont rejoint l'équipe du CAMSP en 2024 :

Le poste d'ergothérapeute à 0.50 accordé par l'ARS dans le cadre de l'auto-évaluation sur l'accompagnement des TND a été pourvu dès janvier 2024. Cette spécialité vient étoffer l'offre de service existante. Ce professionnel intervient tant dans le domaine de la sensorialité et des troubles alimentaires que pour l'adaptation des lieux de vie et l'appareillage.

Le Dr Guerreiro, pédiatre, a rejoint l'équipe pendant 3 mois de septembre à décembre. Même si ce poste demeure vacant à ce jour, la présence de ce médecin a permis de questionner la place de chacun autour de l'accompagnement médical.

La psychomotricienne recrutée en CDD pour combler une absence pour congé maternité a pu rester au sein de l'équipe au retour de sa collègue. Elle occupe le temps vacant de 0.20 et complète le temps partiel de sa collègue dans le cadre d'un congé parental.

La kinésithérapeute à 0.90 a quitté son poste dans l'été. Elle a été remplacée par une professionnelle à temps plein qui a rapidement trouvé sa place au sein de l'équipe et a pu se former à la pédiatrie.

Une secrétaire a été recrutée sur le site de Montargis pour remplacer la personne en poste qui a demandé à faire valoir ses droits à retraite au 31 décembre. Une période de doublon a pu être organisée sur les dernières semaines.

En parallèle, une orthophoniste de Montargis a réduit son temps de travail en passant de 0.25 à 0.10. Le temps d'orthophoniste global étant ainsi de 0.27, l'organisation de ces professionnelles a été revue en conséquence. A défaut de pouvoir répondre aux nombreux besoins de suivis, elles procèdent à des bilans et proposent des groupes de guidance parentale sur la question langagière.

Le poste dédié à la guidance parentale et occupé par une éducatrice spécialisée n'a pas été maintenu. Il s'agissait d'une organisation dérogatoire mise en place pour prolonger le CDD d'une professionnelle dans l'attente de l'arrivée de la coordinatrice pédagogique.

Enfin, la kinésithérapeute présente à hauteur de 0.17 pour l'accompagnement des enfants présentant des troubles de l'oralité a démissionné. Cette compétence demeure nécessaire au sein du CAMSP. Cet accompagnement se remet actuellement en place.

Bilan des formations réalisées en 2024 : l'ensemble des formations sollicitées par les professionnels a pu être satisfait.

Intitulé de la formation	Professionnels formés	Mode de financement
Prise en charge des troubles alimentaires des 1000 premiers jours de vie	Orthophoniste et kinésithérapeute	OPCO
Gestion du stress en milieu professionnel	Assistante de direction	OPCO
Plateforme universitaire à distance sur le spectre de l'autisme	Educatrice spécialisée	OPCO
Troubles du spectre autistique chez l'enfant	Infirmière coordonnatrice des soins	OPCO
Les émotions du jeune enfant	Educatrice spécialisée	OPCO
Prise en charge des torticolis et déformation crânienne	Kinésithérapeute	OPCO
Le diagnostic différentiel dans les TND	Psychologue	OPCO
Trisomie 21, pathologies chromosomiques et neuromusculaires pédiatriques : apprendre, évaluer et prendre en charge sur le plan respiratoire, moteur et sensoriel	Kinésithérapeute	HORS OPCO
Les troubles du neurodéveloppement (TND) en bloc et en détails : dépistage, évaluation et accompagnement des atypies du développement chez l'enfant	Pédiatre	HORS OPCO
Où sont les mères	Psychologue	HORS OPCO
Journées ANECAMSP	Collectif : 14 professionnels	HORS OPCO

Caravane TND : repérer intervenir diagnostiquer précocement les troubles neuro développementaux	Collectif : 6 professionnels	HORS OPCO
---	------------------------------	-----------

En 2024, l'équipe du CAMSP a démarré les travaux d'actualisation du projet d'établissement. Le dernier datant de 2010, il a été décidé collégialement de remettre en question l'ensemble des principes de fonctionnement de ce service afin de tenir compte de l'évolution des besoins des usagers et des compétences professionnelles. Une première réunion de cadrage a été conduite en février 2024, invitant les professionnels à travailler sur des thématiques en groupes de métier et en autonomie. Ces groupes se sont mis en place tout au long de l'année avec des restitutions lors des réunions institutionnelles.

<i>Indicateurs communs</i>	<i>2024</i>
<i>Nombre de postes vacants</i>	<i>3</i>
<i>Taux d'absentéisme</i>	<i>8%</i>
<i>Taux de rotation du personnel</i>	<i>26%</i>
<i>Nombre de professionnels ressources par thématiques (CNIA, polyhandicap, TND...) permettant le transfert de savoirs</i>	<i>0</i>
<i>Nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation</i>	<i>0</i>
<i>Taux de professionnels ayant bénéficié d'une action de formation en lien avec l'utilisation des outils numériques</i>	<i>0</i>

V. Activité et accompagnement des personnes

Au cours de l'année 2024, le CAMSP a admis 50 nouveaux enfants et pour 48 l'accompagnement a pris fin.

199 enfants ont été accompagnés par le CAMSP. Certains bénéficient d'un ou plusieurs suivis, en séances individuelles et/ou en groupe. D'autres bénéficient d'une veille avec a minima un rendez-vous médical annuel auprès soit du médecin soit de l'infirmière coordonnatrice.

En réponse au rôle même du CAMSP, les profils des enfants accueillis sont divers, couvrant tous les champs du handicap et des troubles du développement. Les réponses aux besoins peuvent perdre en précocité du fait des listes d'attente importantes. Le projet d'établissement en cours d'écriture permet une réflexion sur cette problématique notamment en prenant en compte les besoins ne pouvant être couverts par d'autres services.

Une veille particulière est portée à la protection de l'enfance. La procédure associative a été (re)présentée aux professionnels et l'est individuellement à chaque nouveau professionnel. La cellule de concertation et de décision est réunie à chaque élément inquiétant sans présomption d'un éventuel signalement ou information préoccupante en vue de mettre en commun et en question les constats et perceptions.

- **Indicateur** : Tableau d'activité prévisionnelle actualisé du CPOM disponible ([cliquez-ici](#))

Indicateurs communs	2024
Taux de projets intégrant une évaluation (fonctionnelle, éducative, technique, ...)	100%
Nombre de professionnels ayant suivi une action de sensibilisation à la démarche PéVA	0
Part des PAP réalisés dans le DUI	96%

VI. Participation et consultation de la personne accompagnée

Le CAMSP ne figure pas parmi la liste des établissements répondant à l'obligation de mettre en place un conseil de la vie social. Le travail autour d'une autre forme de participation est à construire.

Les familles sont systématiquement reçues pour la signature de DIPC dans une dynamique de co-construction. Une proposition d'accompagnement leur est faite et les familles sont invitées à faire savoir si cette dernière répond à leurs attentes et aux besoins de leur enfant.

Un groupe intitulé « pause parents » a été mis en place sur le Giennois en 2024 conjointement avec les autres structures des PEP 45 présentes sur ce territoire. Le nombre de parents restent marginal mais tend à évoluer.

<i>Indicateurs communs</i>	<i>2024</i>
<i>Part des professionnels formés à l'autodétermination</i>	0
<i>Part des usagers formés à l'autodétermination</i>	0
<i>Part des représentants légaux formés à l'autodétermination</i>	0

VII. Qualité et évaluation

La démarche qualité n'a donné lieu en 2024 à aucune réunion de travail. Cette dynamique se met en place en 2025 en lien avec la préparation de l'évaluation à venir.

- Plaintes et EI :

	Reçues	Traitées
Nombre de plaintes et réclamations	0	
Nombre d'évènements indésirables	0	

Nombre d'évènements indésirables graves	0	
Nombre d'évènements indésirables graves liés aux soins	0	

<i>Indicateurs communs</i>	<i>2024</i>
<i>Part des professionnels de l'accompagnement formés à l'évolution du public accueilli</i>	<i>68%</i>
<i>Part des professionnels ayant participé à une sensibilisation aux RBPP</i>	<i>0</i>
<i>Taux de personnes ayant participé à des sessions d'analyse des pratiques</i>	<i>50%</i>

VIII. Partenariats et ouverture vers l'extérieur

Le CAMSP s'inscrit dans le maillage sanitaire et médico-social des territoires sur lesquels il est implanté. Pour maintenir cette coopération, des rencontres régulières sont organisées avec la PMI, l'UEMA et le CMPE. Des bilans mensuels sont réalisés avec les coordonnateurs de la PCO ainsi que la participation au comité stratégique. Sur le secteur de Montargis, une rencontre a eu lieu avec les acteurs ADAPEI du DAME en vue de fluidifier les relations notamment via la compréhension des organisations de chacun. L'éducation nationale demeure un partenaire majeur. La coordonnatrice pédagogique, relayée par les autres professionnels du CAMSP, participe aux réunions organisées par les écoles et relatives à des enfants accompagnés par le CAMSP. Sur le territoire du Giennois, la coordinatrice pédagogique est intervenue auprès des enseignants référents à la demande de l'inspection académique pour présenter le service dans sa composition, ses missions et ses modalités d'organisation.

En lien avec les objectifs du CPOM et aux recommandations de l'ARS, le CAMSP tend à développer son offre d'accompagnement au-delà des murs du service. Ceci requiert en amont un important travail de communication

envers les partenaires en vue de présenter les coopérations possibles. Cela nécessite également un travail autour des représentations professionnelles des acteurs du CAMSP qu'il convient d'accompagner.

Structures concernées	Indicateurs spécifiques	2024
CMPP et CAMSP	Taux d'intervention hors les murs	9%

IX. Synthèse et perspectives

En 2024, la CAMSP a veillé à continuer à s'adapter aux besoins des enfants et de leur famille. De nouvelles modalités d'accompagnement se sont mises en place et de nouvelles approches ont pu s'inscrire dans l'offre existante. L'efficacité des prises en charge au CAMSP demeurent liée à l'inter disciplinarité des accompagnements et à la place centrale donnée aux familles. Ces dernières apparaissent comme des partenaires essentiels qu'il convient de soutenir, guider et renforcer dans leurs compétences.

En 2025, la réécriture du projet d'établissement permettra la mise en pratique des principes de fonctionnement validés en équipe en vue notamment de redonner une place aux notions de précocité et de prévention. L'étude des demandes d'admission et la régulation des attentes de suivis s'adapteront aux critères collectivement retenus afin de s'adapter aux impératifs d'accompagnement selon les profils des enfants. Il s'agit là d'une réelle individualisation des propositions d'accompagnement en vue de projets personnalisés cohérents avec les besoins et la réalité de terrain.

La modalité de direction du CAMSP évolue en lien avec le CMPP. Une direction unique est désormais en place, étoffée sur le CAMSP par un poste de cheffe de service pourvu depuis le 1^{er} mars dernier. Cette professionnelle occupe un rôle majeur dans l'évolution du service par son encadrement de proximité et sa maîtrise des situations individuelles des enfants accueillis.

Ce travail sera mis en corrélation avec celui mené dans le cadre de la préparation de l'évaluation qui aura lieu en 2026. Les documents institutionnels seront travaillés pour répondre aux obligations réglementaires, un copil qualité sera constitué conjointement avec le CMPP et les familles seront invitées à s'exprimer et à participer à ces réflexions.